

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2 et Mme Mélanie Weigel, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Paris, le 20 janvier 2017

La directrice d'unité

Hilde DE REU